

DANJOUT'INFOS

Le Mag !

Numéro
-76-



**HIVER
2019**

Mairie de Danjoutin
44 rue du Docteur Jacquot
BP 36
90400 Danjoutin
www.mairiedanjoutin.fr
Facebook Danjoutin



La cérémonie des vœux du maire aux habitants et forces vives de la commune s'est voulue un équilibre entre évocation des mois passés et perspectives pour 2019.

La rétrospective 2018 a permis d'illustrer une dynamique d'animation et de vie communale toujours aussi riche grâce à l'engagement des élus, des agents et des dirigeants du monde associatif qui se sont mobilisés et se mobiliseront encore pour leur passion, leur travail, leur mandat électoral, leurs actes de solidarité. Je les remercie tous bien sincèrement.

Nous avons évoqué le contraste exceptionnel des événements climatiques entre les tempêtes de mars, la sécheresse longue de plus de cinq mois et les alertes inondations de la fin décembre. Ces signes inquiétants renforcent la démarche « Danjoutin prépare demain » qui décline le slogan « agissons ensemble aujourd'hui localement pour mieux prévenir l'avenir ». La sécheresse de 2018 ne sera pas qu'un épisode. Notre eau est notre bien le plus précieux avec notre santé. Je vous engage tous à assumer des gestes de sobriété dans votre action quotidienne.

Côté perspectives en investissement, quatre projets s'inscrivent dans la continuité. Après la réparation du mur de soutènement de la RD 21, nous allons travailler à la finalisation du carrefour des rues du Bosmont et Docteur Jacquot.

Le centre bourg va se décliner au rythme des retours des collectivités sollicitées dans le plan de financement et le gymnase de la rue Rouault va entamer sa réfection extension grâce au partenariat fort contractualisé avec le conseil départemental.

Un quatrième dossier, porté en grande partie par la ville de Belfort avec laquelle nous sommes associés sur les entrées de ville, va voir l'entrée avenue de la République après le pont SNCF complètement réaménagée.

Concernant le budget fonctionnement, il devient de plus en plus difficile de trouver des sources d'économie mais nous garderons en 2019 l'exigence indispensable à nos équilibres.

2019 va, du fait des élections européennes, mettre l'Europe en avant. Danjoutin va fêter avec Leinzell les trente ans d'un jumelage toujours aussi vivant et partagé humainement.

SOMMAIRE

- 02. **ÉDITORIAL**
- 03. **TAXES D'HABITATION**
- 04. **ASSOCIATIONS**
- 06. **ARRÊT SUR IMAGES**
- 07. **INFOS ADMINISTRATIVES**
- 8. **AGENDA**

Infos légales :

Directeur de publication : Daniel Feurtey •
 Équipe de rédaction : service communication
 • Crédits photos : Mairie de Danjoutin
 • Conception & impression : Est'Imprim
 tirage à 1800 exemplaires •
 → Mairie de Danjoutin : 44, rue du Docteur
 Jacquot - 90400 Danjoutin •
 ☎ 03 84 28 24 21. 📠 03 84 58 06 42 •
 Dépôt légal : janvier 2019 •

Je fais le vœu que cet exemple, tout comme l'appariement de 35 ans du collège Mozart et le la Realschule de Leinzell, place nos relations sociales au cœur de notre réussite commune.

Danjoutin ne reste pas aveugle face aux détresses et exaspérations exprimées actuellement. Nous sommes prêts à jouer notre rôle d'interlocuteurs et médiateurs pour tendre à une société apaisée et juste. Nous pouvons être fiers de notre action collective en ces temps chaotiques. C'est pourquoi je vous présente mes vœux de sérénité et zénitude pour une année 2019 en paix.

Daniel FEURTEY,
Maire de Danjoutin

Compteur Linky



Un arrêté municipal a été approuvé le 10 décembre concernant l'installation des compteurs Linky sur la commune. Il est rappelé aux habitants de la commune qu'ils sont en droit de refuser ou accepter l'accès à leur logement pour le changement de compteur. S'ils acceptent le compteur, ils peuvent refuser ou accepter que les données collectées soient transmises à des partenaires commerciaux de l'opérateur.

La loi ne fait aucune obligation à accepter l'installation de ce nouveau compteur et aucune sanction d'aucun ordre n'est prévue en cas de refus de l'installation.

Les taxes locales d'habitation et foncières

Dans le numéro 72 de Danjout'info, nous annonçons la révision des bases d'imposition locales pour dans un premier temps des pavillons individuels, puis des appartements. Cette régulation des bases entraîne pour certains foyers fiscaux une hausse considérée comme insupportable par les habitants concernés. Suite à l'interpellation d'un Danjoutinois, j'ai écrit une réponse dont je vous présente la teneur ci-dessous.

Madame, monsieur,

J'ai pris connaissance de votre courrier concernant la révision des bases d'impositions locales. Je comprends votre insatisfaction, voire colère face à l'évolution de votre situation. Je tiens à vous apporter les informations suivantes concernant ce dossier afin de répondre à vos affirmations et interrogations.

Pourquoi une révision des bases ?

Depuis dix ans, les services fiscaux ont engagé une révision de la fiscalité locale. Ils ont porté à notre connaissance qu'après la révision concernant les locaux professionnels, ils abordaient celles des habitations. Notre conseil municipal a validé à l'unanimité le lancement de cette révision en s'engageant en parallèle à ne pas augmenter le taux communal d'imposition. Seule la volonté d'équité fiscale a justifié cette procédure.

Qui est concerné ?

La commission communale des impôts directs a été aux côtés des services fiscaux afin de définir les critères des foyers concernés, à savoir les catégories dans lesquelles les habitations sont classées, les surfaces habitables connues et les éléments de confort cités.

Seuls ces critères objectifs sont pris en compte pour l'envoi des demandes de renseignements complémentaires aux habitants par les services fiscaux. L'implication de la commission s'est arrêtée à ce stade.

Les services fiscaux ont ensuite traité les déclarations sur l'honneur des foyers. Les hausses que vous avez pu constater ne viennent que de ce traitement. Les anomalies indiquées dans votre courrier m'invitent à vous demander de vous rapprocher des services concernés afin de vérifier vos données. Je tiens à vous préciser enfin que l'impact sur vos impôts est dû également aux autres collectivités (Grand Belfort – Département) qui perçoivent l'impôt local et décident de leurs taux. Une nouvelle taxe appelée GEMAPI pour les risques d'inondation est ainsi apparue sur le document suite à un vote du Grand Belfort.

Dernière information, l'évolution de cette recette pour la commune suite à cette révision des bases est inférieure à 3 %.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Daniel FEURTEY

Sécheresse

5 mois de sécheresse peuvent entraîner de graves conséquences sur les bâtiments. La commune a sollicité auprès de madame la Préfète la prise en compte de l'état de catastrophe naturelle pour l'ensemble de Danjoutin. Huit dossiers de déclarations de fissures ont déjà été déposés. Si votre habitation est concernée par ce grave problème, faites parvenir au secrétariat une déclaration argumentée.

Notre démarche a été relayée auprès de la préfecture par les parlementaires comme le montre l'extrait de la lettre de novembre du sénateur Cédric Perrin.



FISSURES DES HABITATIONS LIÉES À L'ÉTAT DE SÉCHERESSE

L'état de sécheresse qui touche notre département depuis plusieurs mois a provoqué de nombreuses fissures sur des habitations dans tout le département.

Pour que l'état de catastrophe naturelle puisse être reconnu rapidement et permette aux sinistrés d'être indemnisés, j'ai, avec mon homologue Ian Boucard, Député du Territoire de Belfort, appuyé les demandes formulées en ce sens par les municipalités et sensibilisé la préfecture quant à l'urgence de la situation.

L'association « Les Oubliés de la canicule » a d'ailleurs été créée afin de regrouper les demandes et venir en aide aux sinistrés dans les démarches administratives.

La présidente, Madame Sandrine Rouge, est joignable au 06 67 90 39 54 ou par mail : cata.secheresse90@gmail.com

Les petites canailles



L'association « Les petites canailles » rassemble les assistantes maternelles de la commune et facilite la vie aux parents cherchant à faire garder leurs enfants. De plus, l'association bénéficie, pendant le temps scolaire des locaux équipés de La marelle, place de l'Europe. Les assistantes maternelles peuvent s'y retrouver avec les enfants pour des activités en commun (peinture, pâte à modeler, etc) qui facilitent l'éveil, l'échange et le partage. Cela permet aux enfants de se familiariser avec la vie en collectivité et de faciliter leur entrée à l'école.

Contact : Les petites canailles, madame Véronique Aubert, 03.84.22.70.99 ou 06.44.99.49.34

Club canin 90

L'assemblée générale du club, en décembre, a été l'occasion de rappeler que l'équipe d'éducation canine est très active les dimanches matins sur le terrain situé au Pâquis. Le club regrette que le nombre de concurrents au concours de pistage qui s'est déroulé dans le Haut Doubs diminue d'année en année.



En 2019, l'équipe obéissance organisera un concours sous le contrôle d'un juge local membre du club. Les entraînements ont lieu les mercredis en soirée. L'équipe agility de son côté, a attribué une récompense à Axel qui est le plus jeune pratiquant de France et de Navarre.

Aïkido

Outre les cours d'aïkido et d'aïkitaïso ouvert à tous dès six ans, le club a participé à un événement public chaque mois depuis la rentrée de septembre. Après les portes ouvertes de la salle Gibo pour présenter les activités en septembre, le club a présenté une démonstration d'aïkido au Phare à Belfort pour les 30 ans de l'association Gakko Dento. Le 17 novembre, dans le cadre du mois sans tabac, une initiation a été proposée à des volontaires pour arrêter de fumer, à la demande de l'école de kinésithérapie de Montbéliard. En décembre, le professeur d'aïkido chargé d'enseignement national Jean-Pierre Lafont est venu encadrer les cours des trois sections du club. Enfin, en janvier, Richard Perez, un des trois fondateurs du club de Danjoutin, le plus important de Franche-Comté, a reçu des mains de Jean-Pierre Moine la médaille FFAB Hikari (lumière) pour son investissement depuis 1982. Cette reconnaissance fédérale amplement méritée a été longuement applaudie.



Pétanque

Septembre 2018, Une quarantaine de personnes a participé au concours des associations dans une ambiance conviviale



Handball

Dijon samedi 27 octobre, Natacha Lavayssière, présidente du club de Handball de Danjoutin est la lauréate 2018 du concours régional Femmes et sport « catégorie sport : le coup de cœur » mis en place par la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et le comité régional olympique et sportif de Bourgogne/Franche-Comté.

Le prix « sport : le coup de cœur » récompense une personne physique, dirigeante, arbitre ou éducatrice, pour son parcours et son investissement exemplaires, en qualité de bénévole.



Natacha Lavayssière a eu la surprise d'apprendre sa victoire à ce concours car c'est Daniel Feurtey le maire de Danjoutin et sa municipalité qui ont présenté sa candidature quand ils ont eu connaissance du concours.

Natacha Lavayssière est présidente du club de Danjoutin depuis dix ans. Dès sa nomination, elle s'est attachée avec son bureau à écrire une charte sportive éducative pour les membres du club. Par sa volonté, une école de handball a vu le jour depuis quatre ans. Des activités spécifiques pour les parents et les jeunes enfants ont trouvé des

créneaux hebdomadaires, babyhand (handball pour les jeunes enfants dès quatre ans) et fithand (fitness par le handball) pour les parents. Ces actions ont permis de développer la pratique du handball par les filles et une équipe féminine pour la pratique sportive est constituée au sein

Le jury l'a félicité sur la qualité de son action conduite, son rayonnement personnel, son investissement et ses qualités d'innovation du club.

Le maire a insisté sur la complémentarité entre les actions éducatives du club et le projet éducatif local notamment pour les actions autour de la parentalité.



Gala de la Denfert Gym en juin dernier



Club de l'âge d'or

Les nouvelles activités mises en place en 2018 (pétanque, foot en marchant, informatique) intéressent de plus en plus de monde et seront bien entendu, poursuivies. Les projets pour le premier semestre 2019 ne manquent pas, citons : l'Assemblée Générale qui aura lieu le jeudi 7 février à 14 heures à la Maison Pour Tous. C'est un moment très important pour nous, et nous invitons tous les danjoutinois de plus de 55 ans à y assister, et à se rendre compte de la vitalité du Club de l'Age d'Or. Fort de ses 155 adhérents, il saura répondre à vos attentes.

Au programme : les rencontres des jeudis après-midi tous les 15 jours ; les stages d'informatique à partir du 5 mars ; une journée friture le 28 mars ; une sortie au Royal Palace de Kirwiller le 25 avril ; et enfin une croisière fluviale en Allemagne, sur les quatre fleuves Rhin, Neckar, Moselle, Saar au mois de Juin.

Autre moment important dans la vie du Club : avec le concours de la section secourisme de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers, aura lieu une session de formation aux « gestes qui sauvent » à une date qui reste à déterminer.

Pot d'étain

Le pot d'étain s'est vu confirmé son étoile au guide Michelin. Félicitations à Florence et Philippe ZEIGER. Ils vous accueillent TOUS LES JOURS sauf lundi, samedi midi et dimanche soir.

Pour réserver appelez le **03.84.28.31.95**

▶ Déchets dans la Savoureuse

La collecte de déchets des rives de la Savoureuse, organisée dans le cadre de l'agenda21 et des apéro- papote avec des élus et des bénévoles, a été malheureusement fructueuse puisque que la benne complète d'un camion a été remplie de déchets. 4 caddies de grande surface ont été extraits des branchages où ils étaient entremêlés avec des résidus de toutes sortes. Parmi les déchets insolites, les courageux bénévoles de tous âges ont ramassé une bicyclette de jeune enfant, des pneus, un appareil photo, une couette de grande taille tout comme un tapis de salon. Coté ferraille, outre les caddies, un barbecue complet avec sa grille et un tambour de machine à laver côtoyaient des conduites en tout genre et de nombreuses cannettes de boisson. La collecte a mis en évidence l'omniprésence du plastic notamment les sachets de course en décomposition. Ayant conscience des conséquences dramatiques des particules ingérées par les poissons et la faune marine, les ramasseurs ont veillé particulièrement à leur collecte bien qu'ils soient souvent empêtrés dans les arbres de rives.



Le maire a trouvé dans un premier temps un tuyau de pompe abimé puis a croisé un habitant qui avait installé une pompe puisant l'eau de la rivière et qui arrosait son jardin à 11heures passé. Il l'a sommé de cesser immédiatement en lui rappelant le niveau de crise atteint par la sécheresse et les interdictions en vigueur par l'arrêté préfectoral en cours. L'élément ayant donné le plus de fil à retordre aux collecteurs a été une pierre tombale nominative datée de 1929.



▲ **TRAVAUX**
réfection par les services techniques de la salle de moticité de l'école Anne Frank



▲ **EXPOSITION**
Pour la première fois une expo commune aux ateliers peinture et sculpture était organisée à la Maison pour tous



▲ **ARRIVÉE EN GARE**
Pour la réouverture de la ligne Belfort Delle le premier train samedi 8 décembre a été accueilli comme il se doit.



▲ TELETHON

Cette année encore le défi a été relevé 6 433 € reversés à l'AFM (association française des myopathes) Pour avoir organisé pendant 15 ans le Téléthon à Danjoutin, accompagnée d'une équipe de bénévoles très engagés, je vous annonce que je ne reconduirai plus cette manifestation. D'ores et déjà, je lance un appel si quelqu'un veut reprendre le flambeau et reste à sa disposition pour lui donner les informations nécessaires. Encore mille mercis à tous ceux qui m'ont suivi dans cette aventure.



▲ **ANCIENS COMBATTANTS**
À la suite de la dissolution de l'amicale des anciens combattants, le drapeau a été transmis à la section cadets de la sécurité civile-JSP du collège Mozart

Réforme électorale : entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019

Pour lutter contre l'abstention et afin de réduire le nombre de non-inscrits et de mal-inscrits, les lois du 1^{er} août 2018 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ont modifié les règles électorales. Elles ont prévu des mesures pour rapprocher les citoyens du processus électoral et ont créé un nouveau système de gestion des listes électorales : le répertoire électoral unique (REU).

Cette réforme a renforcé les prérogatives du maire en la matière en lui confiant la responsabilité des inscriptions et des radiations. En outre, elle a institué une commission de contrôle, par commune, chargée d'opérer un contrôle a posteriori sur les décisions du maire et d'examiner les recours administratifs préalables qui seraient formés par les électeurs concernés. Pour Danjoutin, cette commission est composée de mesdames Josiane Lepron et Claire Luciani et de messieurs Gilles Dichamp, Alain Fousseret et Jean Richard.

Voici les principales mesures visant à faciliter l'inscription des citoyens sur les listes électorales :

Pour les citoyens, les conditions d'inscription sur les listes électorales ont été assouplies :

- à compter du 2 janvier 2020, les demandes d'inscription pourront être déposées, au plus tard, le sixième vendredi précédant le scrutin, soit 37 jours.

A titre transitoire, entre le 1^{er} janvier 2019 et le 1^{er} janvier 2020, les demandes d'inscription sur les listes électorales seront déposées, au plus tard, le dernier jour du deuxième mois précédant un scrutin.

Pour les élections européennes du 26 mai 2019, la date limite d'inscription est donc fixée au dimanche 31 mars 2019.

- les enfants de moins de 26 ans des électeurs qui ont leur domicile réel dans la commune ou y habitent depuis six mois au moins pourront désormais s'inscrire sur la liste électorale de la commune de leurs parents (par exemple, cas des étudiants ou des jeunes travailleurs);
- la durée requise d'inscription sur le rôle fiscal afin de pouvoir solliciter son inscription sur la liste électorale communale sera réduite de cinq à deux ans ;
- un gérant ou un associé majoritaire ou unique d'une société figurant au rôle d'une des contributions directes communales pour la deuxième fois consécutive pourra s'inscrire sur la liste électorale. Cette qualité devra toutefois être justifiée par des pièces qui seront listées ultérieurement par un arrêté du ministre de l'intérieur ;
- les personnes ayant acquis la nationalité française ainsi que les jeunes qui atteignent la majorité entre les deux tours de scrutin seront inscrits d'office par l'INSEE qui en informera la commune par le biais du REU.

Fermeture de la trésorerie de Valdoie

TRANSFERT DE L'ACTIVITE DE LA TRESORERIE DE VALDOIE A LA TRESORERIE DE BELFORT VILLE A COMPTER DU 01/01/2019

La trésorerie de VALDOIE fermera définitivement ses portes le 31 décembre 2018
Ses services et ses compétences seront transférés à la trésorerie de Belfort Ville

Cette fusion des deux postes donnera naissance à une nouvelle structure dénommée
TRESORERIE DU GRAND BELFORT

Cette nouvelle trésorerie s'installera dans les locaux actuels de la Trésorerie de VALDOIE,
1, place de la Révolution Française à BELFORT. Elle ouvrira ses portes au public
à compter du lundi 14 janvier 2019.

Pendant les travaux d'emménagement qui auront lieu du 2 au 11 janvier 2019 inclus,
aucun accueil du public ne pourra être assuré.

ATTENTION AUX NOUVEAUX HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC

Les horaires d'ouverture de la trésorerie du GRAND BELFORT, à compter du 14 janvier 2019,
seront : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.
Pas d'accueil du public le mercredi.

FÉVRIER

- SAMEDI 9 :** Apéro lecture ■ Médiathèque ■ 11h
- MERCREDI 13 :** Heure du conte
Médiathèque ■ 15h
- DIMANCHE 17 :** repas des aînés ■ MPT ■ 12h
- DIMANCHE 23 :** Bourse aux vélos
Denfert cyclos- Gymnase ■ 8h/18h

MARS

- MERCREDI 6 :** Parents en mouvement Atelier cuisine ■ MPT ■ 10h
- SAMEDI 9 :** Apéro lecture ■ Médiathèque ■ 11h
- MERCREDI 13 :** Heure du conte
Médiathèque ■ 15h
- VENDREDI 15 :** Cérémonie des récompenses pour le concours des maisons fleuries ■ MPT 19h
- SAMEDI 16 :** théâtre Les Gaillardins
Il est minuit Docteur Ivanov ■ MPT ■ 20h 30
- SAMEDI 16 :** Apéro papote
Médiathèque ■ 10h30 Réduire ses déchets (approche Zéro Déchets)
- DIMANCHE 17 :** Les Gaillardins - Il est minuit Docteur Ivanov – MPT- 15h
- DIMANCHE 24 :** Puces des couturières et loisirs créatifs ■ Couture et Compagnie du CCD ■ MPT 9h30/17h

AVRIL

- SAMEDI 6 :** Apéro lecture ■ Médiathèque ■ 11h
- MERCREDI 10 :** Heure du conte
Médiathèque ■ 15h
- MERCREDI 10 :** Parents en mouvement atelier cuisine ■ MPT ■ 10h
- SAMEDI 13 :** Apéro papote
Médiathèque ■ 10h30 ■ Lutter contre les plantes invasives (sous réserve)
- LUNDI 22 :** Ronde du Bosmont
départ à Andelnans -9h00
<http://bosmont.monsite-orange.fr/>

MAI

- MERCREDI 8 :** Cérémonie patriotique en présence de l'harmonie municipale
Monument aux morts ■ 11h30
Ronde des loups ■ Denfert cyclos
- SAMEDI 11 :** Apéro lecture ■ Médiathèque ■ 11h
- SAMEDI 11 :** Gala de l'harmonie municipale invitée Musikverein de Leinzell ■ MPT ■ 20h
- DIMANCHE 12 :** 30° anniversaire du jumelage
Danjoutin-Leinzell ■ MPT ■ 12h
- MERCREDI 15 :** Heure du conte
Médiathèque ■ 15h
- SAMEDI 18 :** Apéro papote ■ Médiathèque
10h30 thème à définir
- DU 13 AU 19 :** Danjoutin prépare demain
- DIMANCHE 26 :** élections européennes
MPT ■ 8h/18h

Qu'est-ce que la journée citoyenne ?

Pour la première année, une nouvelle action est proposée pour développer la vie communale, la bonne entente entre habitants et améliorer le cadre de vie. Après une première concertation lors d'un apéro-papote le 26 janvier, une série de projets reste à définir ensemble. Cette initiative, portée par la commune, les agents municipaux et les partenaires locaux (associations, entreprises, artisans, commerçants...), favorise l'échange entre les habitants, toutes générations confondues. Chaque danjoutinois peut contacter la mairie pour proposer des idées. Par exemple, il peut s'agir de chantiers d'amélioration du cadre de vie, de

renovation d'équipements municipaux, de valorisation de l'histoire et du patrimoine, de contribution aux projets associatifs, de projets culturels.

Pour qui ?

Chaque habitant, du plus petit au plus grand est le bienvenu et peut apporter sa contribution à cette journée. La commune accompagne les projets en mettant la logistique à disposition, mais c'est l'implication des habitants, avant et pendant, qui donne toute sa valeur à une Journée citoyenne. ALORS que vous soyez simple citoyens, artisans ou responsables associatifs faites des propositions et n'hésitez pas à contacter la mairie.

Bilan éclairage public.

En Juin 2016, la commune a décidé après consultation des habitants, de couper l'éclairage public une partie de la nuit. Il a été démontré de longue date que l'extinction de l'éclairage public est essentielle pour le respect de la biodiversité nocturne (oiseaux, chauves-souris, insectes et mammifères) et la réduction de la pollution lumineuse. L'éclairage public perturbe également la migration des oiseaux. Côté finance, la diminution de consommation électrique pour l'année 2018 s'élève à 190 000 kwh, soit l'équivalent de la consommation moyenne de 67 pavillons individuels. En termes d'économie budgétaire cela représente à peu près 19 000 € pour la commune.

Notez bien que les lampadaires sont tous numérotés. Si vous constatez une panne, téléphonez à la mairie au 03 84 28 24 21 ou envoyez un courrier électronique à secretariat@mairiedanjoutin.fr en indiquant le numéro du lampadaire.



NOUVEAU SPECTACLE DES GAILLARDINS

Maison Pour Tous
samedi 16 mars 20h30
et dimanche 17 mars 15h entrée 7 €
au profit de l'association Moebius France



Collecte de piles

Dans le cadre de sa mission de réduction des déchets, le Grand Belfort souhaite rendre le recyclage des piles et les petites batteries un automatisme. Un collecteur de piles et de petites batteries est disponible à la mairie.

